



## Compte-Rendu CSA-M du 7 novembre 2023

Nous avons débuté le CSA-M mardi 7 novembre à 9h00.

L'ordre du jour comprenait deux points soumis au vote et deux points d'information.

Après la lecture des déclarations liminaires ou propos liminaires, les discussions se sont portées sur le premier sujet à l'ordre du jour :

### **I – Projet de décret relatif à certains agents contractuels du Ministère des Armées :**

Bien que des évolutions aient été portées au texte d'origine qui vont dans le bon sens pour la population des TCT et des ICT, il était demandé de voter un texte réglementaire pour lequel, ce jour, nous n'avons pas tous les détails de la mise en œuvre ni de vision globale. Des réunions sont prévues dans les jours à venir pour discuter des parcours professionnels ainsi que de la politique salariale.

Bien que les organisations syndicales procèdent au vote, le travail ne sera pas terminé car le décret passera pour avis au Conseil D'État, et l'Administration ne sait pas ce que celui-ci dira sur la consolidation d'un quasi-statut.

De plus, la **CGT** est contre la cotation des postes qui a pour effet de ne plus reconnaître diplôme, qualification et ancienneté à l'embauche.

La **CGT** s'expliquera de façon plus précise la raison de ce vote dans un tract à destination des TCT et des ICT.

Vote **CGT** : Contre

### **II – Projet de décret relatif à l'application de l'article 42 de la LPM : contrôle des départs des militaires ou agents civils de l'État vers une puissance ou une entité étrangère :**

Cet article 42 de la LPM a été initialement écrit à destination des personnels militaires exerçant ou ayant exercé des activités identifiées comme critiques pour la sécurité du pays à court ou moyen terme.

La transposition aux agents civils s'est faite à la demande des parlementaires, le Ministère a dû s'adapter à cette demande.

Vote **CGT** : Abstention

### III – Information sur le Rapport Social Unique 2022 :

Le RSU dresse un panorama de la situation du personnel et des faits marquants de la politique RH du Ministère. Le document a assez peu changé par rapport au bilan social qui était effectué auparavant.

### IV – Information sur les audits de labellisation du plan « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au MinArm » :

Le ministère a obtenu cette labellisation en mai 2022, labellisation qui a une durée de vie de 4 ans (jusqu'à 2026) et qui nécessite un audit de suivi, qui sera effectué en 2024.

Le hasard du calendrier fait que ce sujet tombe au CSA le lendemain du jour où les femmes commencent à travailler gratuitement eu égard aux différences salariales (le 6 novembre à 11h25).

Ce sujet est hautement important, mais si l'on se réfère à un constat de l'ONU, il sera nécessaire d'attendre 300 ans pour que nous arrivions à l'égalité femme/homme.

Montreuil, le 10 novembre 2023



263 Rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 16 - [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr) -  
Internet : [fnte.cgt.fr](http://fnte.cgt.fr)  
FB : FNTE- CGT Fédération des Travailleurs de l'État



## CSA Ministériel 7 novembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une fois de plus, nous vivons une période troublée. Une fois encore, les armes parlent et les conséquences sont des milliers de morts et blessés dans les populations civiles, dont de nombreux enfants.

Alors que la guerre s'enlise aux portes de l'Europe près de 20 mois après le début de l'offensive russe en Ukraine, de nouveaux conflits meurtriers éclatent dans la bande de Gaza.

Ce nouvel épisode de bombardements de violence inouïe et de blocus total prive la population d'eau, de nourriture, de médicaments. Les hôpitaux, lorsqu'ils fonctionnent, opèrent aujourd'hui sans anesthésique.

La **CGT** a fait de la paix un de ses principes directeur dès sa création en 1895.

« La **CGT** réitère son opposition à toutes formes de violence, d'où qu'elles viennent et de punitions collectives à l'encontre des populations civiles. Elle réaffirme son engagement pour un monde exempt d'armes de destruction massive et prône le désarmement de manière générale ».

La **CGT** œuvrera sans cesse pour un monde de fraternité et revendique toujours une « économie de paix » au contraire de « l'économie de guerre » assumée par nos actuels dirigeants.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire que cette économie de paix soit au centre des préoccupations.

C'est dans ce contexte très perturbé que se tient ce nouveau CSA Ministériel tout juste un mois après celui qui aurait dû voir le projet de décret ICT/TCT soumis au vote. A défaut de vote le 5 octobre dernier, le texte a été renvoyé à la discussion et non pas à la négociation tant le projet de décret est identique à la version initiale.

Alors un mois après, la **CGT** reprend les termes vu que le projet du décret est rédigé dans la même veine.

Un des sujets de ce CSA Ministériel est celui qui concerne la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie qu'a rejeté la **CGT** et de sa transposition pour les personnels ICT et TCT de la DGA et du SIAé. Les travaux engagés au sein de la DGA depuis plus d'un an sont compliqués, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'opposition unanime encore lors du CSA R exceptionnel de la DGA et les mobilisations engagées témoignent que les éléments du décret ne sont pas à la hauteur des attentes.

La **CGT** est contre la cotation des postes qui remet en cause la reconnaissance des diplômes, des qualifications, de l'ancienneté à l'embauche.

Il n'est pas concevable en effet de valider un texte plus restrictif au MINARM que ce qui est inscrit dans la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie qui porte déjà des régressions auxquelles nous sommes fermement opposés.

A l'instar de ce qui se joue aujourd'hui pour les ICT/TCT, de nombreuses réunions se tiennent sur différents sujets, tous très importants pour les agents de ce ministère, et souvent pour les agents de la Fonction Publique en général.

Malheureusement, à l'image de ce qui se passe dans la Fonction Publique, nous assistons à des réunions où les seuls effets sont de bouger des virgules. En aucune façon nous sommes dans un contexte de négociations. Ce n'est pas un travail commun permettant d'améliorer les conditions de travail.

Nous en tenons pour preuve, que si l'Administration avec un grand A avait écouté la **CGT** et d'autres Organisations Syndicales, il y a quelques années, lorsque nous dénoncions le manque de recrutement, le manque de déroulement de carrière et l'effondrement des salaires, nous n'aurions pas aujourd'hui à décliner le terme « attractivité » à toutes les sauces.

Bien que la prime « Inflation » vienne d'être versée à certains personnels, il est important de rappeler que celle-ci ne règle pas le problème de la non-indexation du point d'indice sur l'inflation.

Comment penser que la FP va réussir l'exploit de rendre attractif un statut, pardon un code ! Celui-ci a subi pendant presque 30 ans :

- ❖ un déniement savamment orchestré par les différents gouvernements ;
- ❖ un décrochage du point d'indice que le ministre de la FP refuse de rattraper, mais pire qui prévoit à nouveau pour 2024 une année blanche ;
- ❖ Un manque de travail de fond sur toutes les grilles qui n'ont plus aucune cohérence et qui n'est pas vraiment envisagé ;
- ❖ des déroulements de carrière qui sont inexistantes en raison des taux pro/pro imposés par Guichet Unique.

Pourtant les sujets ne manquent pas pour que l'Administration et les Organisations Syndicales se retrouvent autour de la table pour que se réalise une véritable négociation et non pas cette mascarade à laquelle nous assistons depuis quelques années.

Non pas la faute de ceux qui s'y investissent, mais la faute au sommet de la hiérarchie qui nous explique comment nous passer de ce dont nous avons besoin.

Il est un sujet qui revient depuis quelque temps, qui est celui des RH de proximité, qui a été évoqué lors du précédent CSA ministériel de début octobre.

Si la nécessité de revoir le fonctionnement des RH de proximité est indiscutable, il nous semble malheureusement que vous voyez à nouveau l'occasion de supprimer des postes lors de la ré internalisation, notamment de la RH militaire.

Finalement, vous avez réussi à amener à l'excellence la notion de suppression de poste à chaque modification d'organisation du travail. A ce rythme, seules les têtes pensantes resteront pour faire le travail de tous les postes supprimés.

Et même lorsque que les annonces officielles de sanctuarisation sont faites au plus haut niveau du ministère comme c'est le cas pour le SSA, nous avons toutes les raisons de penser que la situation n'est pas pour autant des plus réjouissantes. Nous avons bien compris que le SSA ne se trouvait plus dans ce tourbillon de fermetures de sites, de déflations d'effectifs l'amputant de 1.540 personnels en 10 ans soit 9% d'entre eux.

La situation du SSA fait les choux gras de la presse qui dévoile l'incapacité pour celui-ci en cas de conflit majeur de soigner tous les blessés, faute de moyens. Alors oui, cette situation décrite nous préoccupe au plus haut point tant sur la perspective de nouvelles installations à Marseille non programmées dans la LPM, l'état de vétusté de nombreux bâtiments et des équipements.

Pire, le plus alarmant sûrement, est la difficulté du SSA à recruter, entre 2018 et 2022, les inscriptions à l'École de Santé des Armées ont chuté de 12% et celles des paramédicaux de 54%.

Alors ce nouveau CSA-M se déroule dans un contexte perturbé ou même la nature se déchaîne, les tempêtes d'une force exceptionnelle qui ont traversé et secoué de nombreux départements du pays permettent de mesurer l'efficacité de nos fonctionnements.

Alors que la tempête CIARAN a fait l'objet d'alertes de vigilance rouge dans des départements de l'ouest de la France, que des messages d'interdiction de circulation ont été émis par les préfetures, les employeurs n'ont pas été au rendez-vous.

Il est anormal que les personnels du ministère n'aient été livrés qu'à eux même entre le respect des interdictions de circulation et l'absence de communication de leur direction. C'est aussi vrai pour les entreprises sous-traitantes de nos Bases de Défense et notamment celles chargées de la surveillance et sécurité de nos sites dont les personnels ont dû sortir de chez eux et prendre la route pour rallier leur poste au plus fort de la tempête.

La **CGT** souhaite que le ministère communique afin que tous les personnels des départements concernés soient placés en ASA le jeudi 2 novembre et n'aient pas à récupérer les heures, voire prendre une journée de congé.

Merci de votre écoute



263 Rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 16 - [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)  
Internet : [fnte.cgt.fr](http://fnte.cgt.fr)  
FB : FNTÉ- CGT Fédération des Travailleurs de l'État

